



18

déc.

2018

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Lituanie

n° 126/2018

Création de l'alerte : 14 nov. 2018

Menaces à l'indépendance de la chaîne lituanienne LRT

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ, UER, Index

À la suite du rapport de la commission parlementaire ad hoc créée en janvier 2018 pour enquêter sur les activités financières et économiques de la radio-télévision lituanienne (LRT), publié le 12 octobre 2018, le Parlement lituanien envisage d'amender la législation existante afin de réglementer la gouvernance et le contrôle de la LRT. La création de cette commission parlementaire a été contestée devant la Cour constitutionnelle et l'affaire est toujours pendante. Certaines propositions en cours de discussion suggèrent la mise en place d'une autorité de contrôle supplémentaire ainsi que de modifier la procédure de désignation des membres du conseil de la LRT. Selon le syndicat des journalistes lituaniens, le président du conseil de la LRT, Liudvikas Gadeikis, et l'Union européenne de radiodiffusion (UER), certains des amendements proposés imposeront un contrôle politique à la LRT et mettront en danger l'indépendance du diffuseur public lituanien.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ Lettre commune de l'ECPMF et de la FEJ : "Demand to guarantee the full independence of LRT"
- ➔ Communiqué de la Fédération Européenne des Journalistes : "Lithuania: EFJ urges Parliament to guarantee LRT independence"
- ➔ Information publiée sur la plateforme Mapping Media Freedom : "Lithuania: Ruling party's proposals raise fears over independence of public broadcaster"
- ➔ Communiqué de l'UER : "L'UER préoccupée par les propositions de modifications juridiques dans la gouvernance de la LRT"
- ➔ Déclaration de Liudvikas Gadeikis, président du conseil de direction de la LRT : "The LRT Council on the threat for the independence of the Lithuanian National Radio and

Television"

➔ Communiqué de l'UER : "EBU calls on Lithuanian authorities to ensure LRT's independence"

➔ Lettre du Directeur Général de la LRT

RÉPONSES DE L'ÉTAT



08 janv. 2019 | Réponse du gouvernement de la Lituanie

➔ Lettre de la Représentation permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe